

5. Ajouts à la dernière newsletter (2/2023) – Modifications de régime de nettoyage

N° IDTF	Nom de la marchandise	Niveau de nettoyage	Date de publication	Applicable à partir de :
10118, 10119, 10042, 10046 10152, 10153, 10155, 10175, 10176, 10177, 10178	Voir IDTF	<p>Suppression des Exigences importantes : « Cas particulier concernant l'aliment composé : Le cahier des charges Qualimat Transport définit à compter du 1er janvier 2016 des mesures spécifiques relatives au transport des aliments composés. Celles-ci reposent sur l'obligation de mise en place de mesures de maîtrise des transferts interlots, en fonction des instructions spécifiques communiquées par le donneur d'ordre</p> <p>Dans le cas de transport exclusif d'aliments composés (aucun transport de matières premières, additifs ou prémélanges), le niveau de nettoyage minimum passe de interdit au niveau A, complété par des mesures de maîtrise des transferts interlots, en fonction des instructions spécifiques communiquées par le donneur d'ordre. Ces instructions spécifiques peuvent avoir pour objectif d'empêcher la contamination du produit par des Protéines Animales Transformées dont l'utilisation est réglementée (Protéines Animales Transformées dérivées de porcins / volailles) ou interdite dans le cadre du règlement CE 999/2001.</p> <p>Une purge est obligatoirement réalisée dans les cas des chargements successifs d'aliments composés provenant de fabricants différents. Cette purge s'applique à l'ensemble du contenant ou se réduit à la case ou aux cases concernées. La réalisation de cette mesure spécifique doit obligatoirement être enregistrée.</p> <p>On entend par purge une action permettant d'assurer un vide complet du contenant par l'intermédiaire de systèmes intégrés (poussée à l'air ou</p>	23/10/2023	23/10/2023

N° IDTF	Nom de la marchandise	Niveau de nettoyage	Date de publication	Applicable à partir de :
		<p>mise sous pression dans les circuits). En absence de système intégré, le vide doit être assuré par un système de soufflage mobile de la case et une évacuation mécanique des résidus.</p> <p>Toutes les exigences sont détaillées dans le Cahier des Charges V6 en ligne sur le site internet www.qualimat.org rubrique « Les documents de référence »</p>		
10119, 10175, 10176, 10177, 10178	Voir IDTF	<p>Ajouté aux Exigences importantes : « Exceptions pour Qualimat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernant les matières premières : <p>Transport dédié. La réglementation française (Code Rural, Article R226-1) impose que certains produits dérivés de sous-produits animaux autorisés pour l'alimentation animale dans la réglementation européenne soient transportés dans des véhicules ou contenants réservés à cet effet.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de procédure de réaffectation autorisée par l'autorité compétente. » 	23/10/2023	23/10/2023
10152, 10153	Voir IDTF	<p>Ajouté aux Exigences importantes : « Exceptions pour Qualimat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernant les matières premières : <p>Interdit, pas de procédure de réaffectation autorisée.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Il n'existe pas de procédure de réaffectation autorisée par l'autorité compétente. » 	23/10/2023	23/10/2023
10155	Voir IDTF	<p>Ajouté aux Exigences importantes : « Exceptions pour Qualimat :</p> <p>Il n'existe pas de procédure de réaffectation autorisée par l'autorité compétente. »</p> <p>Suppression des Exigences importantes « Qualimat : D »</p>	23/10/2023	23/10/2023
10042, 10046, 10118	Voir IDTF	<p>Ajouté aux Exigences importantes : « Exceptions pour Qualimat :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Concernant les matières premières : <p>Transport dédié. La réglementation française (Code Rural, Article R226-1)</p>	23/10/2023	23/10/2023

N° IDTF	Nom de la marchandise	Niveau de nettoyage	Date de publication	Applicable à partir de :
		<p>impose que certains produits dérivés de sous-produits animaux autorisés pour l'alimentation animale dans la réglementation européenne soient transportés dans des véhicules ou contenants réservés à cet effet. Il n'existe pas de procédure de réaffectation autorisée par l'autorité compétente. »</p> <p>Suppression des Exigences importantes « Qualimat : D »</p>		
10042, 10046, 10118, 10153, 10155, 10176, 10178	Voir IDTF	Ajouté aux Exigences importantes « Exceptions pour pastus+ : Régime de nettoyage D »	23/10/2023	23/10/2023
10119, 10152, 10175, 10177	Voir IDTF	Ajouté aux Exigences importantes « Exceptions pour pastus+ : Interdit, pas de procédure de réaffectation autorisée »	23/10/2023	23/10/2023

Si vous avez des questions, nous vous invitons à contacter votre schéma de certification.